

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : **17** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **1** - Votants : **17**

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF. THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – F. BEAUDUCÉL – C. ALLAIN – D. LEROY – J. DELAUNAY – C. MOREAU – C. BEAUDOUIN – A. LECOQ

Madame Claudette MAIRE a donné pouvoir à Madame Marie CONNEAU

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France THELIER a été désignée secrétaire de séance.

### TARIFS 2026 – DIVERS

N° 2025-090

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2025-021, en date du 27 janvier 2025, relative aux tarifs communaux divers (visite roseraie, fourrière animale, vente de bois, tentes de réception) applicables sur l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

TARIFS DIVERS	2026
<b>FOURRIERE ANIMALE</b>	
Prise en charge - 1 <sup>ère</sup> capture d'un animal appartenant à un propriétaire	Gratuit
Prise en charge - dès la 2 <sup>ème</sup> capture d'un animal appartenant à un propriétaire	70,00
Jour de garde, par animal	25,00
<b>VENTE DE BOIS</b>	
Les stères sont retirés par le demandeur, avec ses moyens propres, auprès des Services techniques.	
Le stère à couper ou tombé (bûche de 1m pour un volume de 1 m <sup>3</sup> )	30,00
<b>VENTE DE TERRE VÉGÉTALE</b>	
Terre végétale (pour un volume d'1 m <sup>3</sup> )	8,00
<b>TENTES DE RECEPTION</b>	
La location de tente de réception est prévue pour un week-end (du vendredi au lundi)	
Communes du SIVOM de Lassay - Particuliers	100,00
Communes du SIVOM de Lassay - Associations et communes	60,00
Hors SIVOM de Lassay - Particuliers	180,00
Hors SIVOM de Lassay - Associations et communes	150,00
Hors SIVOM de Lassay – Déplacement	130,00

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,  
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 16 décembre 2025

Le Maire,

Jean RAILLARD

